



Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : PV/001/

Genève, le 9 janvier 2014

CIRCULAIRE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous faire part de la toute récente modification du taux de cotisation 2014 de **l'assurance maternité**.

En effet, le Fonds cantonal de compensation a informé, en date du 19 décembre 2013, que :

le taux de cotisation maternité est fixé à **0,082% (0,041% / 0,041%) dès le 1^{er} janvier 2014**

(le taux 2013 était de 0,084%)

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Caisse de compensation de la SSE
Agence de Genève AVS 66.2


Jean Rémy Roulet
Gérant